

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées, que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Monts statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

30, Sieurs des Monts

Demande ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- De régulariser la construction d'une descente de sous-sol non fermée à 0,90 mètre de la marge de recul latérale alors que l'article 3.1.5.2 du Règlement de zonage 04-620 prescrit une marge de recul latérale de 1,5 mètre. Il est précisé que cette descente de sous-sol ne pourra être fermée par une construction permanente.

183, 11e rue Ouest

Demande ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- De régulariser l'implantation d'une remise à 0,43 mètre de la marge de recul latérale alors que l'article 5.4.2 du Règlement de zonage 04-620 prescrit une marge de recul latérale de 0,60 mètre.

298, route Lavoie

Demande ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- De rendre réputée conforme une division de terrain correspondant au lot 4 882 604 dont l'une des parties ne sera pas contiguë à une rue ou à un droit de passage existant avant le 16 mars 2004 comme l'exige l'article 3.2 du Règlement de lotissement 04-621. Cependant une servitude de passage de 10 mètres sera accordée pour permettre l'accès à ce lot.

385, route Lavoie

Demande ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- De régulariser l'implantation d'une piscine dans la cour avant de la propriété alors que l'article 3.1.5.4.1 du Règlement de zonage 04-620 prescrit que les piscines doivent être situées dans les cours arrières ou latérales.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections en les faisant parvenir par écrit à la greffière de la Ville avant la tenue de la séance, ou pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 6 mars 2023, à 20 heures, à la salle Jean-Baptiste-Sasseville de l'hôtel de ville au 6, 1^{re} Avenue Ouest, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1A1 (sylvie.lepage@villesadm.net).

Donné à Sainte-Anne-des-Monts, ce 10 février 2023.

Me Sylvie Lepage, OMA, greffière
